



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 13 juin 2006 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Madeleine Girard Devin

Messieurs les Conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachance
Christian Breton

Directeur général, greffier et trésorier : Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

06-06-088

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant l'item suivant :

15- Résolution – signataire autorisé – protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales et des régions et la Ville de Chapais – Aménagement de puits d'eau souterraine et construction d'un réservoir d'eau potable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-089

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 MAI 2006**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2006 soit et est accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-090

4.- **ADOPTION DES COMPTES – MAI 2006**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion



QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mai 2006 s'élevant à 347,109.46\$ et la liste des comptes à payer concernant cette même période et s'élevant à 92,042.96\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer de mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-091

- 5.- **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01345-A INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 41-CIA À MÊME L'EXTRÉMITÉ NORD DE LA ZONE 34-REC AFIN DE PERMETTRE DES COMMERCES, SERVICES ET INDUSTRIES À INCIDENCE MOYENNE, DES CIMETIÈRES DE VÉHICULES AUTOMOBILES, DES COURS D'ENTREPOSAGE DE REBUTS FERREUX ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Christian Breton à l'effet que sera déposé lors d'une assemblée ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 01345-A intitulé « Règlement de zonage » de façon à créer une nouvelle zone 41-CIA à même l'extrémité nord de la zone 34-REC afin de permettre des commerces, services et industries à incidence moyenne, des cimetières de véhicules automobiles, des cours d'entreposage de rebuts ferreux et des exploitations agricoles.

06-0-092

- 6.- **RÉSOLUTION –AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC – PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF ET DU CURLING**

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et des régions a approuvé en date du 14 novembre 2005 le règlement d'emprunt no 05-367 ayant pour objet de décréter des travaux de réfection au centre communautaire et sportif, à l'école no 1 et au bâtiment du curling;

CONSIDÉRANT QUE l'étude réalisée par la firme Jean-Claude Lebeuf architecte et déposée en date du 9 mai 2006 démontre que les dépenses reliées au déménagement du curling au Centre sportif de Chapais varieraient entre 1,186,938\$ et 1,414,474\$ comparativement à des dépenses de rénovation du bâtiment existant s'établissant à 481,023\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais autorise un appel d'offres public en vue de réaliser le projet de rénovation du Centre communautaire et sportif et le projet de rénovation du bâtiment du curling;

QUE l'appel d'offres concernant le projet de rénovation du curling comporte deux (2) options à savoir une rénovation pour une surface de 2 glaces et une rénovation pour une surface de trois glaces à l'emplacement actuel du curling.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-093

- 7.- **RÉSOLUTION –APPROBATION DES CONDITIONS DE VENTE DU LOT 8-202-2**

CONSIDÉRANT QUE le lot 8-202-2 représente un demi-lot où ne pourrait s'y construire une résidence principale;



CONSIDÉRANT l'offre reçue de M. Gino Rivard de se porter acquéreur du lot susmentionné pour la somme de 700.00\$;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut aliéner un immeuble de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accepte de vendre l'immeuble connu comme étant le lot 8-202-2 à M. Gino Rivard pour la somme de 700.00\$;

QUE la Ville de Chapais autorise M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, à signer les documents relatifs à la préparation de l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-094

8.- **RÉSOLUTION –MANDAT – MRC ABITIBI – GESTION DES PROGRAMMES PRU, PAD ET PRQ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire poursuivre avec la MRC d'Abitibi pour la livraison et la gestion des programmes PRU (Programme de réparations d'urgence), PAD (Programme d'adaptation de domicile) et PRQ (Programme rénovation Québec);

CONSIDÉRANT QU'aucun frais n'est imposé à la Ville de Chapais pour l'analyse et le traitement des demandes;

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais accepte de reconduire le mandat de la MRC Abitibi pour la livraison et la gestion des programmes PRU (Programme de réparations d'urgence), PAD (Programme d'adaptation de domicile) et PRQ (Programme rénovation Québec);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-095

9.- **RÉSOLUTION –AUTORISATION – LOCATION ASSORTIE D'UNE OPTION D'ACHAT – IMMEUBLE DU 15 3^E RUE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 avril 2006, la Ville de Chapais est devenue adjudicataire de la vente pour non-paiement des taxes de l'immeuble du 15 3^e rue Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais ne peut vendre l'immeuble avant la fin de la période de retrait;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Beaupré a transmis une offre axée sur une location assortie d'une option d'achat sur l'immeuble susmentionné;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais accepte de louer avec option d'achat (à être exercé au terme d'une période de location de douze mois) l'immeuble du 15 3^e rue Chapais à M. Jacques Beaupré suivant les termes déterminés dans sa proposition du 9 juin 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



06-06-096

10.- **RÉSOLUTION –DON AUX ORGANISMES**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Club de l'âge d'or « Les vaillants ».....	681.02\$
Corporation des loisirs de Chapais (pêche en ville).....	1,100.00\$
Club de curling de Chapais.....	230.05\$
Corporation de développement économique de Chapais..	25,000.00\$
Corporation des loisirs (chanson en fête).....	400.00\$

Mme la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre l'adoption de la présente résolution s'objectant à la contribution allouée à la Corporation de développement économique de Chapais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-097

11.- **RÉSOLUTION – CONTRAT DE FOURNITURE ET DE POSE DE CLÔTURES – TERRAIN DE BALLE ET SKATE PARC**

CONSIDÉRANT QUE la clôture du terrain de balle est en dans état nécessitant une intervention majeure;

CONSIDÉRANT QUE le skate parc n'est pas entouré par une clôture en limitant l'accès et que cela constitue un risque de bris irréversible sur les modules de jeux s'y trouvant;

CONSIDÉRANT les offres reçues pour la fourniture et l'installation des clôtures destinées à ces emplacements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre reçue de l'entreprise Clôturix pour la fourniture et l'installation d'une clôture galvanisée au skate parc au coût maximal de 10,000.00\$ plus taxes;

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre reçue de l'entreprise Clôturix pour la fourniture et l'installation d'une clôture galvanisée au terrain de balles au coût maximal de 16,879.66\$ taxes incluses;

QUE la dépense ci-haut mentionnée pour la clôture du skate parc soit et est couverte par le fonds de roulement, dépense remboursable à raison de 50% en 2007 et 50% en 2008;



QUE la dépense ci-haut mentionnée pour le terrain de balles soit et est couverte par le fonds de roulement, dépense remboursable à raison de 30% en 2007 et 30% en 2008 et 40% en 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-098

12.- **RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE PERSONNEL RÉGULIER**

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 mai 2006, la Ville de Chapais affichait un poste de « mécanicien 1^{ère} classe – opérateur » et un poste de « surveillante de piscine »;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures étaient recevables au bureau du directeur général jusqu'au 16 mai 2006;

CONSIDÉRANT les offres reçues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais confirme l'engagement de M. Charles Guimond à titre de « mécanicien 1^{ère} classe – opérateur » et Mme Christiane Lacasse à titre de « surveillante de piscine – temps partiel »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-099

13.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC – VENTE D'IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT QU'au fil des dernières années, la Ville de Chapais est devenue adjudicataire d'immeubles vendus pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est également devenue propriétaire d'immeubles qui n'ont aucune vocation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de vérifier l'intérêt du marché en vue de vendre ces immeubles vacants, entre autres pour éviter des dépenses d'inspection, d'assurance et de réparation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, directeur général, à lancer un appel d'offres public en vue de louer avec option d'achat ou de vendre les immeubles suivants :

34 8^e rue Chapais (lot 1-309)
25 7^e rue Chapais (lot 1-265)
11 1^{ère} avenue (lot 1-139)
115 boul. Springer Chapais (lot 1-130)
23, 6^e rue (1-203)
20 chemin Cooke

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-100

14.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION A. OUELLET – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉCOLE NO 1**



CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de l'école no 1 a été confié à l'entreprise « Construction A. Ouellet inc. » en vertu de la résolution 06-03-032;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur susmentionné a transmis une demande de paiement à l'attention de la firme Jean-Claude Lebeuf, architecte;

CONSIDÉRANT QUE la firme Jean-Claude Lebeuf, architecte, a transmis une recommandation de paiement en date du 7 juin 2006 portant le numéro 2004-C09-CP-02;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de 87,036.92\$ taxes incluses à l'attention de l'entreprise « Construction A. Ouellet inc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-06-101

15.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS ET LA VILLE DE CHAPAIS – AMÉNAGEMENT DE PUIS D'ALIMENTATION EN EAU SOUTERRAINE ET CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a déposé un projet d'amélioration des infrastructures en eau potable dans le cadre du volet 1.2 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités »;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et des régions a informé la Ville de Chapais en date du 2 mai 2006 que le projet d'aménagement de puits d'eau souterraine et de construction d'un réservoir d'eau potable était admissible à une aide financière de 1,932,277\$;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des infrastructures a préparé et transmis les protocoles d'entente établissant les obligations de la Ministre et de la Ville de Chapais à l'égard de la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais approuve les termes du protocole d'entente soumis par la Direction des infrastructures en date du 1 juin 2006;

QUE M. Jacques Bérubé, maire, soit et est autorisé à signer le protocole d'entente susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Ministre des Affaires municipales et des régions (10 mai 2006)

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Sujet couvert par M. le conseiller Pascal Dion : remerciements aux pompiers pour le nettoyage du terre-plein central



Sujet couvert par Mme la conseillère Lucie Tremblay : programme permettant l'utilisation par les citoyens des ordinateurs de la SADC à la bibliothèque municipale de Chapais.

Sujet couvert par Mme la conseillère Denise Larouche : rencontre annuelle du CRSBP à Alma

Sujets couverts par M. le conseiller Christian Breton : 1- Festival du doré Baie-James 2- Invitation aux diverses activités de la Corporation des loisirs de Chapais à savoir principalement les activités multisports, le miniputt, les patins à roues alignées, etc... 3) Récente réunion du comité de sécurité publique et plus particulièrement l'arrivée imminente d'un nouveau directeur à la Sûreté du Québec et l'inauguration du poste de police de Chapais.

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Girard Devin : 1- clause exigeant du fournisseur d'essence d'offrir aux employés consentants le carburant tout en bénéficiant de l'escompte consentie dans le contrat municipal 2- formation donnée sur les communautés autochtones 3- revue annuelle des cadets 5- article dans la tribune chapaisienne.

Sujets couverts par M. le maire Jacques Bérubé : 1-compte rendu de l'évolution des principaux projets de développement économique à savoir le complexe porcin et le site d'essais balistiques.

QUESTIONS DU PUBLIC

Informations demandées sur le début des travaux d'aménagement des puits d'eau souterraine.

Informations demandées sur l'emplacement du nouveau réservoir d'eau potable

Détails demandés sur l'appel d'offres concernant le curling

Précisions demandées sur l'étendue des travaux relatifs au projet d'amélioration des infrastructures en eau potable.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton appuyée par M. le conseiller Gilles Lachance et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier